

« ROMS » : A BORDEAUX, L'EXPULSION PRÉFÉRÉE A L'INTÉGRATION

Hier, mardi 26 février au matin, les autorités publiques ont fait procéder à « l'évacuation » totale ou partielle des deux principaux squats publics de l'agglomération bordelaise : à Bacalan rue des Étrangers (qui n'a jamais autant mérité son intitulé) et à Bastide-Thiers.

Au total, ce sont environ 200 ressortissants bulgares qui ont dû plier bagage, la majorité réexpédiés comme de vulgaires marchandises vers la Bulgarie par avion, nantis d'une « aide au retour volontaire » (sic). La plupart d'entre eux ont fait l'objet de cette mesure simplement parce que la validité de leur droit au séjour de 3 mois avait expiré. Ce sont pourtant des citoyens européens, dont les droits restent cependant soumis en France à un « régime transitoire » depuis l'entrée de leur pays dans l'Union Européenne. Manière de limiter leurs conditions de circulation, de travail et d'installation, dont bénéficient les autres ressortissants européens. Plusieurs de ces familles avaient des enfants scolarisés, non sans difficultés. Pour ces derniers, cela représente une rupture brutale de leur parcours d'insertion, à peine entamé. Pour la plupart des familles concernées, c'est un itinéraire de vie à reconstruire car, n'en doutons pas, beaucoup d'entre elles reviendront, d'autant plus que le régime transitoire prendra fin au 1^{er} janvier 2014. Une cinquantaine d'autres personnes évacuées des squats auraient été provisoirement relogées.

Les pouvoirs publics locaux, avec l'appui de l'État (préfecture), ont donc pris le parti de « l'exclusion républicaine », en invoquant tantôt la salubrité publique, tantôt les petits délits, tantôt l'expiration du droit de séjour bâti sur une règle d'exception, soit autant de prétextes pour bannir du paysage local des communautés jugées indésirables, affichant leur misère criante au grand jour, trop visible, trop gênante... Bien sûr, tous n'étaient pas exempts de reproches au regard de la loi. Mais la grande majorité n'avait rien d'autre à se reprocher que le simple fait d'être là.

D'autres menaces pèsent sur des squats de l'agglomération dont les occupants ont reçu des Ordres de Quitter le Territoire Français (OQTF) et des collectivités locales font savoir par voie de presse leurs difficultés à accueillir davantage de Roms. Pensez donc : 500 à 600 personnes (avant évacuation) pour une agglomération de 800 000 habitants. Voilà bien la dimension du problème !

Cela fait maintenant plusieurs années que le provisoire dure, au gré d'évacuations totales ou partielles, de mobilités imposées. L'existence de ces squats est une insulte à la dignité humaine et impose la mise en place d'une véritable politique volontariste d'intégration de ces populations.

A quoi bon dès lors les financements publics mobilisés autour d'une Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), si c'est pour en arriver à un aussi piètre résultat ? Dans le contexte local et national, ce dispositif apparaît soit comme un alibi complaisant soit comme un aveu d'impuissance qui ne peut masquer une réalité plus glauque : le dévoiement des droits humains les plus fondamentaux, sacrifiés à la raison utilitaire, électoraliste, à l'ignominie d'une xénophobie latente.

A quelques mois des élections du Parlement Européen, on ne peut dire que l'on prenne ainsi le chemin d'une citoyenneté européenne accrue ni d'une plus forte solidarité entre pays européens.

La LDH de Gironde et les organisations co-signataires de ce communiqué dénoncent ces « expulsions volontaires » qui traduisent une politique à courte vue et expéditive, au mépris des droits fondamentaux, au mépris du simple respect dû à toute personne indépendamment de ses origines, de toute anticipation sur les conditions d'accueil et d'insertion à long terme de ces populations.

Bordeaux, le 27 février 2013

Signataires : ASTI, CIMADE Bordeaux, FSU 33, LDH Gironde, RESF, Syndicat des Avocats de France Bordeaux, Syndicat de la Magistrature (section régionale de Bordeaux)